



Assurance moto et carte grise

Par **Bour73**, le **23/09/2015 à 11:06**

Bonjour,rnrnVoici ma question. Je suis titulaire d'une carte grise pour une moto de 500cm3 et je suis également titulaire des permis de conduire A et B, jusque là, pas de soucis.rnJe vais vendre ma moto à mon copain, nous ne sommes pas concubins. L'an prochain la moto aura 10 ans et la carte grise sera moitié moins cher alors il est normal d'attendre pour faire la carte grise à son nom. Cependant, on voudrait l'assurer en tant que conducteur principal à son nom tout de suite. Peut-on le faire sachant que la carte grise est à mon nom et que l'assurance sera à son nom ?rnrnAprès avoir vu avec mon assurance moto actuelle, ils refusent car la CG (carte grise) n'est pas à son nom. Cependant, la CG de ma voiture est au nom de ma mère et l'assurance est au mien en tant que conducteur principal, nous n'avons absolument pas le même nom et je n'ai jamais eu besoin d'apporter la preuve que le titulaire de la CG était réellement ma mère. Y a t-il quelqu'un qui se foutrait de ma tronche ??rnrnMerci pour les futures réponses ;-)

Par **Lag0**, le **23/09/2015 à 11:25**

Bonjour,rnLes assureurs ont le droit d'avoir des exigences...rnEn général, plus l'assureur fait des tarifs bas, plus il a d'exigences.rnUne de ces exigences peut effectivement être que le souscripteur du contrat soit le titulaire de la carte grise et l'unique conducteur.rnVous pouvez prospecter d'autres assureurs pour trouver celui qui propose les conditions qui vous intéressent...